

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du LIBIO pour la conférence NANOinBIO 2024, **qui aura lieu en avril 2024** sont fixés comme suit :

DROITS D'INSCRIPTION - (Conférence)

PRIX HT

Doctorants, Post-doctorants, Ingénieurs	500,00 €
Chercheurs, Professeurs, autres académiques	600,00 €
Accompagnants	400,00 €
Industriels, autres participants privés	800,00 €
Académiques & étudiants Locaux	150,00 €

DROITS D'INSCRIPTION - Summer School

Participant école thématique	50,00 €
------------------------------	---------

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 19 octobre 2023


Hélène BOULANGER
★